

## CONTRATS / DÉBOURSÉS MAJEURS

Tel qu'exigé par le Ministère des Affaires municipales, voici la liste des débourrés de plus de 25 000\$ ou de plus de 2 000\$ si le total cumulatif pour la période visée est de plus de 25 000\$ avec le même fournisseur.

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**

<u>Nom de fournisseur</u>	<u>Somation Des Montants (Arrondis)</u>	<u>Objet</u>	<u># chèque ou prélèvement</u>
1) Excavation Stéphane Bonneville	119 794 \$	Déneigement, voirie, entrepôt municipal fossé, piste cyclable, réfection infrastructures, vidange boues	16877 1894 1895 1907 1937 1950 1977 2110 2123 2151 2181 2184
2) Ministre des Finances	136 822 \$	Service SQ	1982 2139
3) MRC Nouvelle-Beauce	544 625 \$	Quote-part, recyclage, ordures, vidange fosses septiques	1781 1783 1830 1831 1842 1843 1875 1902 1940 1941 1942 1983 1984 2012 2040 2070 2071 2072 2094 2095 2161 2162 2189 2190 2205 2206 2246 2247
4) Ministère du Revenu	66 236 \$	DAS	1809 1841 1871 1920 1964 2009 2039 2093 2142 2160 2218 2264
5) Entreprise R. Simard	306 218 \$	Contrat déneigement	16889 16919 16934 16974 17128 17140 17145
6) FQM Assurance	39 492 \$	Assurances	16914 17027
7) Service Matrec Inc.	83 072 \$	Contrat enlèvement ordures	1777 1807 1839 1869 1918 1962 2007 2037 2091 2140 2158 2187 2204
8) Cité construction	426 565 \$	Contrat réfection infrastructure	17004 17077 17095
9) Caisse Desjardins Nouvelle-Beauce	349 462 \$	Intérêts + Capital règlement d'emprunt Intérêts emprunt temporaire	Prélèvement automatique en 2024
10) Construction C.R.L.	278 878 \$	Entrepôt municipal	16971 17003
11) Magnor	43 310 \$	Réparation, entretien réseau distribution eau	16902 16928 16961 16991 17063
12) Hydro-Québec	66 073 \$	Électricité incluant le centre municipal, chauffage	17012 1801 1805 1806 1866 1898 2004 2062 2131 2195
13) Roy Solutions Électriques	45 715 \$	Entrepôt municipal, entretien et réparations, réfection centre municipal	17019 17030 17083 17129 17146
14) GFL Environmental inc.	246 753 \$	Vidange boues	17138
15) Transporteur en Vrac Rive-Sud	25 571 \$	Aménagement plateforme étang	17089 17116
16) Commission des loisirs de Sainte-Hénédine	28 300 \$	Subvention de fonctionnement	1896 2125



## RAPPORT DU MAIRE

(Présenté à la séance de juillet 2025)

Hénédinois, Hénédinoises

L'année 2024 a s'est terminée avec un montant d'investissement total de 605 553 \$ votre municipalité au 31 décembre 2024.

Les principaux investissements réalisés par votre municipalité sont :

• Entrepôt municipal	329 062
• Recherche en eau	44 563
• Enseigne (Ste-Marguerite)	11 627
• Plateforme étang	84 023
• Infrastructure 2022 (solde)	59 910
• Équipement pompiers	12 713
• Étude St-Olivier	18 976

Pour ce qui est des résultats financiers de la municipalité pour 2024, il me fait plaisir de vous annoncer un excédent de 742 541 \$ qui s'explique ainsi :

Des revenus de taxation supplémentaires de 63 448 \$ dû à des augmentations de valeur foncière, des transferts, services rendus, imposition de droits et intérêts de 195 785 \$, la vente de tous les terrains du développement Chabot et remboursements divers pour 691 163 \$, pour des revenus supplémentaires de 952 865 \$. Pour ce qui est des charges, elles sont plus élevées que prévues au budget de 101 725 \$ principalement à cause des dépenses élevées pour l'aqueduc (bris) et la vidange des étangs.

Enfin les affectations d'immobilisation plus élevées de 159 896 et un ajustement à la dette à long terme moins élevé de 51 300 \$ complète le tout.

Il est à noter que ce montant d'excédent s'ajoute au surplus accumulé de la municipalité mais n'est pas de l'argent que nous avons dans l'encaisse car les gouvernements provincial et fédéral nous doivent près de 3,4 millions de dollars (comptes recevables) au 31 décembre 2024 qui seront payables sur les dix (10) à vingt (20) prochaines années.

Toutefois, nos vérificateurs qualifient la municipalité d'être en bonne santé financière.

Je veux remercier les vérificateurs Lemieux Nolet de leur audit. Je désire également remercier les employés pour leur dévouement et beau travail permettant l'atteinte de ces résultats.

Enfin, je désire remercier les membres du conseil pour leur présence et collégialité permettant une bonne gestion de la municipalité.

Les résultats de l'année plus détaillés sont disponibles sur le site Internet de la municipalité dans l'onglet gestion municipale / conseil municipal / budget et vérification comptable

Je ne peux terminer ce rapport sans mentionner que je tire ma révérence à l'automne. J'ai été maire de Sainte-Hénédine pendant 20 ans (1997-2013 et 2021-2025) et conseiller municipal quelques années auparavant. Au cours de ma présence à la mairie :

- La population de la municipalité est passée de 1 175 à 1 513 résidents depuis 1997, soit 29 % de plus;
- La valeur foncière de la municipalité en 1997 de 45 759 400 \$ est passée à 198 212 300 \$ au 31 décembre 2024;
- Le budget de 1997 de 630 000 \$ est maintenant un budget de 2 632 700 \$ en 2025;
- Un surplus affecté et non-affecté en 1997 de 270 902 \$ est actuellement de 1 914 894 (déc. 2024);
- Un endettement total à long terme de 584 083 \$ en 1997 est à 1 893 591 \$ (déc. 2024);
- Des actifs municipaux au 31 décembre 2024 de 17 362 756 \$ alors qu'ils étaient de ± 3 500 000 \$ en 2000.

Les réalisations concrètes dont je suis fier à la municipalité sont :

- La réfection du Centre municipal et la construction de la salle communautaire (2001-2003);
- Le remplacement des véhicules incendie et la mise à jour des équipements des pompiers (2006);
- L'état général de la voirie de la municipalité (1997-2024);
- La réfection de la route Ste-Thérèse avec le MTQ (2009-2012);
- La reconstruction du Chalet des loisirs (2013-2014);
- La refonte des numéros civiques (2023);
- La construction de la réserve d'eau potable (2004-2005);
- La vidange des étangs (2024);
- La construction de la piste cyclable régionale (2021-2025);
- La construction d'un entrepôt municipal (2024);
- La réfection de divers tronçons du service d'aqueduc et d'égouts (1998-2024)

Je déplore cependant les contraintes pour agrandir le périmètre urbain, le dépassement important de coût pour le traitement des matières compostables et les nombreuses contraintes administratives imposées par le gouvernement en gestion municipale. Je remercie tous les membres de conseil avec qui j'ai travaillé pendant toutes ses années ainsi que les employés municipaux qui ont souvent réalisé des miracles avec peu. Enfin, je remercie tous les citoyens qui m'ont appuyé lors des différentes élections. Ce fut un honneur de servir tous les citoyens de la municipalité durant toutes ces années!

Au plaisir,

*Yvon Asselin*, maire

**Conseil municipal Ste-Hénédine**

**SOMMAIRE 2024**

12 séances régulières; 5 séances extraordinaires; 0 ajournement de séance;

Soit: 17 réunions + quelques autres d'informations + 8 séances de travail

**5 règlements ont été adoptés :**

- 463-24 Règlement de taxation 2024 et modalités de paiement;
- 464-24 Règlement modifiant le plan d'urbanisme no. 327-08 et le règlement de zonage 328-08 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétiques, écologiques et historiques, culturel et récréatif;
- 465-24 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 327-08 et de zonage 328-08 afin d'assurer la concorde au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques;
- 466-24 Réglementation de la régie interne des séances du conseil de la municipalité;
- 467-24 Modification règlement gestion contractuelle;

215 résolutions ont été adoptées : de ce nombre, 53 étaient techniques et 162 portaient sur différents sujets

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup> EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
<b>Maire</b>		
Yvon Asselin	12 792 \$	6 396 \$
<b>Conseillers(ères)</b>		
Pascal Laverdière	2 727 \$	1 364 \$
Christian Roy	2 727 \$	1 364 \$
Claude Lapointe	2 727 \$	1 364 \$
Marjolaine Lachance	1 818 \$	909 \$
Jacques L'Heureux	1 818 \$	909 \$
Francis Tardif	2 727 \$	1 364 \$

**Note :** Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex. : MRC, régie, organisme public de transport).

**RAPPORT ANNUEL SUR APPLICATION RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2024 POUR SAINTE-HÉNÉDINE**

- 1) Le 8 juin 2022 le conseil a adopté le règlement 451-22 sur la gestion contractuelle. L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats. Il prévoit également des règles de passation de contrats entre 25 000\$ et le seuil de soumission publique tel que prévu au code municipal. Ce règlement a été modifié en 2024 par l'adoption du règlement 467-24.

**Note : Le seuil des soumissions publiques est de 133 800 \$ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025**

- 2) Les mesures prévues à ce règlement ont été suivies avec adoption au besoin (délai et suivi AMP - Autorité des marchés publics).
- 3) Des délais ont été accordés au soumissionnaire retenu pour la fourniture de documents complémentaires lorsque les dits documents demandés n'avaient pas d'impact majeur sur la soumission reçue.
- 4) Dans le cas de soumission par voie d'invitation, on limite souvent la demande à un prix soumis tout en s'assurant que les soumissionnaires ne savent pas quels autres soumissionnaires sont invités.
- 5) La liste des contrats octroyés a été mis sur SEAO selon la disponibilité des employés municipaux dans un délai variant de quelques jours à quelques mois.
- 6) Par la modification du règlement 451-22 par le règlement 467-24, la municipalité vise à favoriser l'achat de biens et services québécois ou autrement canadiens de même que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada pour les contrats sous le seuil des soumissions publiques.
- 7) Plaintes : Aucune selon la procédure dans le cadre de l'adjudication d'un contrat prévu par l'AMP.
- 8) Sanctions : Aucune concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier  
JUN 2025

**LES RÉSULTATS**

1. Résultats de la fin d'année 2024 (vérifiés) au 31 décembre 2024

Le total des charges et affectations	3 055 703 \$
Le total des revenus	3 954 024 \$
Excédent ou (déficit) de l'exercice	742 541 \$
Le budget équilibré de 2024 était de	2 556 700 \$
2. Rapport des vérificateurs

La vérification des livres a été faite par la firme Lemieux Nolet et leur présentation a été faite le 16 juin 2025 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal.
3. État des excédents accumulés (déficits) et de la dette à long terme

L'excédent accumulé affecté et non-affecté au 31 décembre 2024 est de	1 914 894 \$
La dette à long terme au 31 décembre 2024 était de	1 716 800 \$
Activité d'investissement à financer au 31 décembre 2024	771 177 \$
La quote-part de la municipalité dans la dette de la MRC Nouvelle-Beauce est de	292 256 \$
L'endettement total net à long terme	1 893 591 \$
Soit 1 289 \$ per capita	

Pour les résultats plus détaillés voir le [www.ste-henedine.com](http://www.ste-henedine.com) sous l'onglet gestion municipale / conseil municipal / budget et vérification comptable